



Garde a vue oui ou non?

Par Anonyme420

Bonjour, j'ai une connaissance qui m'a accusé a tort d'avoir été avec lui pour un cambriolage il y a 2ans, je n'y était pas et il n'y a aucune preuve, forcément, (a part le fait que cette personne a cité mon nom) demain les gendarmes viennent me chercher pour une audience, est ce qu'ils peuvent décider de me mettre en garde a vue ?

Si oui combien de temps et comment sa se passe?

Répondez moi s'il vous plaît je stress a mort

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est possible. La GAV est de 24h au plus mais peut être prolongée selon les cas.

Lire

page[uri=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14837]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14837[/url] cette

Et contacter un avocat à l'avance si vous avez si peur...

Par Anonyme420

Il y a plus de chance qu'il y est garde a vue ou qu'ils me laisse partir?

Je peut faire quelque chose pour l'éviter (légalement bien sûr)

Par yapasdequoi

Non, rien à faire.

Le mieux c'est de répondre sincèrement aux questions et de donner toutes les informations demandées.

Par Anonyme420

D'accord merci alors on verra demain